

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 29 août 2022

Stationnement payant des deux roues thermiques à Paris ce 1er septembre : un dispositif discriminatoire et complexe qui constitue un frein à la mobilité professionnelle

Initialement prévu pour janvier, le stationnement à Paris devient payant pour les motos et scooters thermiques à partir du 1^{er} septembre 2022. Cette mesure, qui est mise en œuvre sans concertation préalable avec les parties prenantes, engendre, à quelques jours de son entrée en vigueur, de vives inquiétudes de la part des usagers comme des entreprises.

Dans un contexte d'inflation sans précédent, le manque d'information et de lisibilité sur les modalités du dispositif, et l'application d'un système à géométrie variable entre les parisiens et les habitants de la périphérie, constitueront sans nul doute un frein à la mobilité dans la capitale, et à la mobilité professionnelle en particulier.

Une décision lourde de conséquences, qui aura un coût important pour les usagers et les entreprises franciliennes

L'habituelle « léthargie estivale » marquée cette année par la sécheresse et une inflation continue laisse progressivement place à une rentrée rythmée par les annonces gouvernementales nous préparant à des mois difficiles. C'est dans un climat d'incertitude que les conducteurs de deux-roues thermiques franciliens vont basculer dans une situation inédite, le stationnement payant de leur outil de travail.

Si Mobilians ne remet pas en cause le principe de ce stationnement payant jugé nécessaire et plus juste vis-à-vis des autres modes de transports, il faut néanmoins en souligner le caractère discriminatoire et complexe. Dans le contexte économique actuel qui fragilise chaque jour un peu plus les travailleurs franciliens, cette mesure est un véritable coup dur pour le pouvoir d'achat. Rappelons que l'Île-de-France est la région comptant le plus de deux-roues, outil indispensable notamment pour la mobilité professionnelle. En 2021, nous recensons plus 1 270 000 deux-roues immatriculés dont 766 000 pour Paris et sa première couronne.

En l'état, cette mesure constitue un frein à la mobilité professionnelle et fait peser un risque supplémentaire sur l'attractivité de certains métiers. Des secteurs tels que la restauration, l'hôtellerie et le tourisme, qui éprouvent déjà beaucoup de difficultés à recruter et conserver du personnel, résidant le plus souvent hors de Paris, et qui ont recours à ce mode de transport, seront sans nul doute impactés par cette nouvelle disposition.

Une mesure discriminatoire qui présente de réelles incohérences

A la lecture du dispositif, celui-ci s'applique de manière différenciée selon l'activité des entreprises, leur lieu d'implantation, le statut de l'utilisateur ou son lieu de résidence (Paris ou périphérie).

Mobilians souhaite alerter sur le caractère illisible des modalités de la mesure :

- La souscription à un abonnement professionnel est conditionnée au code NAF (ou APE) de l'entreprise. Malheureusement, la liste des codes NAF permettant d'appliquer ces modalités particulières aux professionnels, n'est pas la même pour les entreprises domiciliées à Paris ou en banlieue, voire exclut certains secteurs, sans cohérence apparente. Il s'agit d'un dispositif discriminatoire pour les usagers professionnels, tant pour les secteurs concernés que pour les usagers professionnels vivant en périphérie.
- La possibilité donnée aux deux-roues de se stationner sur les places des automobiles risque, inutilement, de générer du conflit entre les usagers.
- Au regard de l'entrée en vigueur de cette mesure, il apparaît que les infrastructures et les équipements manquent cruellement, que ce soit pour le stationnement payant des deux-roues thermiques que pour la recharge devant favoriser et accélérer le passage à une mobilité électrique.

Cette mesure ponctionnera 35 millions € (source : Institut Montaigne) aux Franciliens dans cette période d'inflation et de possible pénurie énergétique sans précédent depuis des décennies.

Dans ce contexte social tendu, Mobilians s'inquiète de l'impact de cette nouvelle mesure sur la mobilité, tout particulièrement pour les professionnels et les salariés.

À propos de Mobilians

Mobilians est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 160 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables partout en France. Mobilians défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.